

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 20 juin 2023

Affichée le : 20 juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 33

Pouvoirs : 6

Absent : 6

L'an deux mille vingt trois, le juin vingt six juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Nouredine NACHITE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

12 JUL. 2023

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. ZAHRAOUI

M. LUCAS

M. KA

Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. EL OUSTI

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme JACQUEMART

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Absents non représentés

, M. BROCHOT, Mme MEUNIER, M. PERRIN, Mme PEREZ, Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

19 Associations sportives - subventions sur projet

Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

La ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements et en leur apportant une aide technique, humaine et financière. A ce titre, des associations sportives ont déposé une demande d'aide financière pour leurs différents projets.

A.S TIR DE CREIL

L'association souhaite promouvoir l'image de la ville de Creil et du club sur des tenues portées lors de compétitions nationales et internationales. Le budget de cet achat est de 4 797 €.

Il est proposé une aide financière de 1 000 € pour soutenir cette action.

AGGLOMERATION CREILLOISE BASKETBALL

L'association organise, 4 journées dans l'année, des plateaux de mini Basket pour les enfants de 3 à 13 ans. Le coût de cette action s'élève à 5 700 €. Il est proposé une aide financière de 1 500 € pour soutenir cette action.

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GABRIEL HAVEZ

L'association sportive du collège Havez sollicite la Ville de Creil pour une aide aux déplacements sur 3 championnats de France (Kick boxing, Boxe Assaut et Boxe Française).

Le coût de cette action est de 5 778 €. Il est proposé une aide financière de 1 500 € pour soutenir cette action.

Associations	Subventions (€)
A.S TIR DE CREIL	1 000
AGGLOMERATION CREILLOISE BASKET	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GABRIEL HAVEZ	1 500
	4 000

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Education sports et loisirs » en date du 1^{er} juin 2023,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation.

Vote :

Votants : 33	Pour : 33	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'approuver le versement des subventions aux associations ci-dessous citées :

Associations	Subventions (€)
A.S TIR DE CREIL	1 000
AGGLOMERATION CREILLOISE BASKET	1 500
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE GABRIEL HAVEZ	1 500
	4 000

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville, compte n° DB 40 6574.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publication électronique sur le site de la Ville le

12 JUL. 2023

CREIL, le **06 JUL. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance